Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260327-202613-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	19
Absents excusés :	0
Absent :	0
Procurations:	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 23 mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOËDEC, Morgane COLLEOC, Stéphane RIOU, Dominique COLLOCH, Sébastien CORBEL, Aurélie BODENNEC, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Laura CLEC'H, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gaëtan LE DU, Margaux LE GRAND, Stéphane LE PAGE, Gwénolé LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés :

Absent :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2026-13 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil municipal avait adopté le règlement intérieur annexé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire ce règlement pour cette mandature en modifiant la liste des commissions permanentes mentionnées à l'article 7 comme suit :

- Vie associative, culturelle et sportive, relations citoyennes et vie locale
- Finances, économie
- Éducation et enfance
- Travaux, urbanisme, environnement et développement durable
- Communication, information, Règlement général sur la protection des données (RGPD) et déontologie

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)